

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 MARS 2017**

**Délibération**  
n° 2017.03.191

**Renouvellement de  
l'adhésion à  
l'association ATMO  
Nouvelle Aquitaine et  
désignation du  
représentant de  
GrandAngoulême à  
son assemblée  
générale**

**LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

**Secrétaire de séance** : Véronique ARLOT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

**Excusé(s)** :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.03.191**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION ATMO NOUVELLE AQUITAINE  
ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE GRANDANGOULÊME À SON ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

Par délibération n° 10 du 20 janvier 1995, GrandAngoulême a adhéré à l'Agence Régionale pour la mesure de la qualité de l'air (AREQUA), aujourd'hui devenue ATMO Nouvelle Aquitaine.

Par son adhésion à ATMO Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de sa compétence « lutte contre la pollution de l'air », GrandAngoulême contribue aux missions d'intérêt général de l'association :

- Mesurer et analyser la qualité de l'air à l'échelon local et régional,
- Alerter en cas de pic de pollution, dans le cadre du dispositif préfectoral de gestion des épisodes de pollution atmosphérique,
- Informer sur la qualité de l'air.

Par son adhésion, la collectivité bénéficie :

- D'un diagnostic de la qualité de l'air sur son territoire,
- D'une aide à la décision dans la mise en place et le suivi des plans et programmes (PLUi HD, PCAET,...),
- D'un accompagnement à la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation du citoyen,
- De la mise en place de programmes collectifs d'intérêt régional (surveillance des pesticides et programmes de recherches associés, surveillance des pollens).

Pour réaliser ces missions, ATMO Nouvelle Aquitaine met à disposition des territoires : des laboratoires mobiles, plates-formes de modélisation, cartographies, inventaires des émissions de polluants, outils de communication, périodiques, site web, ...

Dans le cadre de la fusion en 2016 des 3 anciennes associations régionales ATMO Poitou-Charentes, AIRAQ et LIMAIR en ATMO Nouvelle Aquitaine, le montant de la cotisation 2017 pour les adhérents collectivité de l'ex-région Poitou-Charentes a été maintenu à 0,215 € par habitant, soit une cotisation de 30 352,62 € en 2017 pour la nouvelle agglomération contre 22 865,9 € en 2016.

Conformément aux statuts de ladite association, 1 conseiller communautaire doit être désigné pour représenter GrandAngoulême à l'assemblée générale.

.../...

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

**Je vous propose :**

**DE RENOUVELER** l'adhésion de GrandAngoulême à ATMO Nouvelle-Aquitaine et de régler le montant de la cotisation, qui s'élève à 30 352,62 € pour 2017.

**DE DESIGNER** Anne-Marie BERNAZEAU et Georges DUMET pour représenter GrandAngoulême à l'assemblée générale d'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  13 avril 2017	<b><u>Affiché le :</u></b>  13 avril 2017